

Catherine Mercier Psychologue clinicienne de formation. A exercé plus de 20 ans en milieu carcéral auprès de personnes incarcérées longues peines. A développé des programmes de médiation équine en milieu carcéral depuis 2008, tant en interne qu'en externe. Formée en thérapie avec le cheval et en équicoaching. Eleveuse de pur-sang arabe. A créé en 2016 une structure où elle propose des formations en lien avec la qualité de vie au travail, assistées ou non du cheval et de la thérapie et du coaching, particulier ou entreprises avec le cheval.

Apports de la médiation équine pour le processus de changement et la réinsertion des personnes détenues.

Introduction

Depuis une dizaine d'années, les programmes de médiation animale, et notamment équine, se multiplient dans le monde carcéral. Des chercheurs, notamment en psycho-criminologie, commencent à évaluer ces dispositifs et leur impact sur les personnes détenues. Les effets de la médiation animale sur le processus de changement, la réinsertion et le « vivre-ensemble » en milieu pénitentiaire incarnent un enjeu important dans l'actualité des prisons.

La médiation équine a particulièrement montré ses bénéfices en milieu pénitentiaire. Le cheval ouvre des opportunités à la personne détenue de se saisir de phénomènes que l'on va pouvoir qualifier de « phénomènes transitionnels », qui vont lui révéler des capacités insoupçonnées et une prise de conscience de soi dans l'ici et le maintenant.

Cet espace équin va servir de transition pour ouvrir un chemin hors de la répétition de modalités relationnelles inadaptées et habituelles, d'actes ou croyances pro-délinquantes

Cet espace transitionnel va ainsi permettre un travail autour du processus de désistance, c'est-à-dire à une dynamique particulière entre l'individu et l'environnement, via l'animal médiateur, qui soit favorable à la sortie des postures criminogènes habituelles, et donc participer à une sortie progressive de la délinquance.

On s'attache notamment à la prise de conscience des capacités internes sensorielles, relationnelles, et à leur expérimentation avec le cheval, de façon à ce que la personne gagne en estime de soi et confiance en soi et en l'autre pour développer un autre « mode d'être » au monde.

Les effets de la carcéralité favorisent des mécanismes régressifs chez l'être humain

et un enfermement sur soi défensif, il n'est pas rare d'observer chez une personne détenue le déclin de ses sensations, sa communication, ses souvenirs ou sa capacité à se projeter vers l'avenir.

Pour anesthésier un vécu parfois insupportable du monde carcéral, l'individu peut s'anesthésier lui-même, ce qui est un facteur important de frein à une réinsertion réussie en société. La médiation équine permet alors un « retour archaïque à soi » et une reconnexion à un « soi fondamental » pour se rapprocher à la fois son corps et son esprit.

Sur le plan psycho-social, il s'agit également de favoriser un retour à soi pour se distancier d'une étiquette délinquante ou d'une identité criminelle à laquelle on peut se sentir assigner socialement, parfois de manière cyclique dans son parcours de vie.

La personne s'attelle à (re)trouver un « moi authentique bon », à la faveur du regard non-jugeant du cheval, sur lequel elle va s'étayer pour s'autonomiser, pouvoir investir une « identité possible autre » et prendre en main les rênes de sa vie.

Pour autant, la médiation équine doit s'incorporer dans une dynamique plus globale de prise en charge des personnes détenues afin d'assurer une cohérence de l'accompagnement en détention, mais aussi dans le cadre des aménagements de peine probatoires à la fin de peine.

Penser une pratique de médiation équine à un moment T ne suffit pas. Il faut également penser aux moyens de potentialiser ensuite les effets physiques et psychologiques obtenus dans le suivi plus général de la personne détenue.

La professionnalisation des intervenants doit être une préoccupation majeure : une formation référencée ainsi que des connaissances en éthologie de l'animal médiateur et en comportement humain s'avèrent nécessaires et recommandées.

À ce jour, l'évaluation individuelle et institutionnelle des dispositifs est nécessaire pour en asseoir une crédibilité en internet et pérenniser les crédits alloués, qu'ils soient le fait de mécènes privés, de fondations ou de crédits publics. Cette évaluation permet également de mieux saisir les processus et effets à l'œuvre auprès du public spécifique des personnes incarcérées, pour éclairer les leviers, limites, enjeux de la médiation animale, et en améliorer les pratiques.

Des protocoles d'évaluation ont été mis en place au centre pénitentiaire des femmes de Rennes pour mesurer l'impact de la médiation animal sur les personnes détenues et les membres du personnel. Cette évaluation poussée, support de communication, fait actuellement l'objet d'une thèse en psycho-criminologie menée par Christopher Valente, en partenariat avec l'École Nationale d'Administration Pénitentiaire, l'Université rennes 2 et la Fondation «Adrienne et Pierre SOMMER ».